19me Année - Numéro 5 SPEDIZIONE IN ABBONAMENTO POSTALE (Secondo gruppo - 70%) Le num. L. 50 - 15 Avril 1971

Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

A GENEVE

1re Conférence des minorités ethniques de langue française

Les 16 et 17 avril aura lieu à Genève la 1re Conférence des minorités ethniques de langue française organisée par le «Rassemblement Jurassien» la «Wallonie Libre» et «l'Union Valdôtaine».

La journée du 16, réservée aux représentants officiels des trois Mouvements, sera consacrée à l'étude de la situation en Wallonie, au Jura et en Vallée d'Aoste.

Cette situation, en effet, n'est pas la même dans les trois pays. Elle diffère par la structure des Etats dont ils font partie, par leur position particulière au sein de ces Etats, par leur histoire, leur géographie, leur économie, par le nombre des habitants, le pourcentage des autochtones, l'émigration et l'immigration, etc... Pour arriver à une action commune, il faut d'abord bien se connaître, non seulement dans ce qui nous unit incontestablement (caractère ethnique et situation minoritaire) mais également dans ce qui nous distingue et qui a caractérisé jusqu'à ce jour la politique de chaque Mouvement.

A ce propos, cette première conférence des minorités ethniques de langue française permettra une utile et enrichissante confrontation des méthodes appliquées et des expériences réalisées dans chacun de nos trois pays.

Le programme de la journée du 17 est le suivant:

De 9 à 11 h. - Séance des commissions et mise au point des résolutions;

11 h. - Séance plénière et publique: a) lecture des résolutions; b) exposé des porte-parole des divers mouvements représentés; c) discussion;

13,30 - Réception et déjeuner libre;

15 h. - Conférence publique de M. Roger Schaffter, vice-président du Rassemblement Jurassien et rédacteur-adjoint du «Jura Libre».

17 h. - Conférence de presse;

18 h. - Réunion des organes dirigeants des mouvements représentés à la Conférence: a) nomination du bureau de la Conférence; b) prochaine Conférence des minorités ethniques de langue française; c) déclaration finale;

20 h. - Banquet officiel agrémenté d'un récital de poètes et de chansonniers jurassiens.

L'U.V. organise des cars qui partiront de Pont-Saint-Martin à 5 h., s'arrêteront le long du parcours jusqu'à Courmayeur (7 h. 50) et arriveront à Genève à 10 heures.

Pour la réservation des places s'adresser au bureau de l'U.V., 29, rue Festaz, Aoste.

LA REPONSE DE «COMBEFROIDE»

á l'Archer de «La Région»...

L'organe de nos d.c., La Région, a un «Arciere» (archer) «qui fait flèche de tout bois», comme dit le proverbe français (en italien on dirait «tutto fa brodo»). Mais l'archer qui fait flèche de tout bois rate souvent la cible, comme le cuisinier qui applique la recette du «tutto fa brodo» ne fait généralement que du... «pessimo brodo»!

Dans notre commentaire du 18-2-71 à la conduite et à l'expulsion de M Artaz, conseiller communal d'Aoste élu dans la liste de l'U.V., nous écrivions entre autres choses: «Un élu qui n'approuve pas la conduite du parti qui l'a présenté (et à plus forte raison s'il en a été expulsé) a le devoir de laisser sa place à un autre candidat fidèle au parti et respectueux de ses décisions.»

L'«arciere» sépare arbitrairement cette phrase de son contexte et en conclut ridiculement que: «si ha motivo di credere che l'invito possa riferirsi anche ai D.P. che, eletti nella lista dello Scudo Crociato, dovrebbero lasciare il loro posto ai candidati fedeli al Partito e rispettosi delle sue decisioni.»

Un «archer» qui se conduit de la sorte est, de toute évidence, un archer qui «ne sait plus de quel bois faire flèche».

Voulant à tout prix lancer sa «freccia settimanale», il a négligé (volontairement ou involontairement, lui seul le sait) deux points d'une importance capitale:

1°- Dans notre article, nous avons précisé que si M. Artaz s'était présenté dans la liste de l'U.V. à titre d'indépendant, il ne serait pas obligé en conscience de laisser sa place à un autre candidat, «puisqu'il se serait réservé, en quelque sorte, le droit de se séparer de ses compagnons de liste sans renoncer pour autant à son mandat, le jour où il n'irait plus d'accord avec ceux-ci.»

2°- Les actuels D.P. formaient au sein de la D.C. un groupe distinct, dont personne n'ignorait l'existence ni l'orientation politique particulière. On peut donc dire «qu'ils s'étaient réservé, en quelque sorte, le droit de se séparer de leurs compagnons de liste sans renoncer à leur mandat, le jour où ils n'iraient plus d'accord avec ceux-ci», et tout particulièrement le jour où le parti aurait ignoré la force réelle du groupe et refusé (comme cela est arrivé) une équitable représentation de celui-ci dans les listes électorales. En outre, l'on sait que la D.C. italienne, composée de différents groupes ayant chacun son leader et ses organes de presse, est plus comparable à une «confédération» qu'à un parti; ce terme lui est d'ailleurs fréquemment appliqué, sans que nos d.c. y aient jamais rien trouvé à redire; certains s'en vantent même comme d'une preuve de liberté et de démocratie; - or, qui dit «confédération» dit faculté de se séparer des autres groupes et de marcher pour son compte.

Le cas des D.P. est donc essentiel-

(Suite page 2)

LA REPONSE DE «COMBEFROIDE»

(Suite de la page 1)

lement différent du cas de M. Artaz. Pour arriver à les confondre, il faut avoir toute la myopie congénitale et incurable de l'«Arciere», dont pas une flèche sur dix n'atteint la cible qu'il s'efforce de distinguer.

... à un anonyme du Rassemblement

Si l'Archer de «La Région» souffre de myopie, l'organe du Rassemblement, lui, est affligé de daltonisme, car il voit des contradictions où il n'y en a pas et ne voit pas les contradictions où elles se trouvent réellement.

Après avoir reproduit les passages de notre article qu'il juge «essentiels», il écrit en effet: «Nous sommes obligés de reconnaître, et nous espérons (sic) que nos lecteurs seront d'accord avec nous, que les conseillers régionaux de l'U.V. sont en contradiction avec l'article paru sur leur journal.»

Pourquoi?

Parce que, explique l'organe du Rassemblement, «depuis mai 1970, ils soutiennent et votent, sans le moindre remords de conscience, pour M.M. Chamonin et Albaney», qui ont abandonné le Rassemblement après s'être présentés aux élections régionales de 1968 dans la liste de celui-ci et avoir été élus.

«Alors, - conclut avec stupeur et indignation l'anonyme du Rassemblement, - à bas M. Artaz qui a quitté l'U.V. (et qui n'a pas démissionné du conseil communal), mais vive M.M. Chamonin et Albaney qui ont abandonné le R.V. qui les avait fait élire. Cela fait partie sans doute de la «petite tactique»!»

Ici nous devons faire nos compliments à l'Archer de «La Région», non certes pour ses «scrupules» (il n'en a guère!) mais pour sa «finesse», car lui, au moins, n'a cité, de notre article, que ce qui convenait à sa thèse. L'anonyme du Rassemblement, au contraire, s'est fourré volontairement et grossièrement le doigt dans l'oeil.

En effet, il cite, de notre article, ce passage qui prouve que nous parlions simplement et exclusivement des devoirs d'un élu envers **son propre** parti ou mouvement: «Il est inadmissible que M. Charles Artaz reste au conseil communal d'Aoste à titre d'indépendant, alors qu'il s'est présenté dans la liste de l'Union... Cela crée des devoirs envers **le parti ou le mouvement qui vous appuie et dont on prétend soutenir les idées et le programme**... Un élu qui n'approuve pas la conduite **du parti qui l'a présenté** a donc le devoir de laisser sa place à un autre candidat fidèle **au parti** et respectueux de ses décisions...»

Voilà ce que nous avons écrit et que cite notre adversaire!

Et alors, que prétend-il ce piètre logicien et faux moraliste du Rassemblement: que les unionistes tirent les marrons du feu pour le compte de son parti?

Il est facile de constater que notre «daltonien» s'est trompé d'adresse: il s'attaque à nous au lieu de s'attaquer à M.M. Chamonin et Albaney!

Mais passons à une autre de ses cocasseries, relisons ensemble le passage sur la prétendue contradiction entre la conduite des conseillers régionaux de l'U.V. et l'article paru dans notre journal. Notre anonyme du Rassemblement écrit: «Nous sommes obligés de reconnaître, **et nous espérons que nos lecteurs seront d'accord avec nous,** que les conseillers régionaux de l'U.V. sont en contradiction avec l'article paru sur leur journal.» - En ajoutant ce très significatif «nous espérons...», fort inopportun pour lui à cet endroit mais fort instructif pour le lecteur, il ouvre le champ à trois hypothèses: ou il doute de la solidité de ses arguments; ou il doute de la clarté de son raisonnement; ou il doute de l'intelligence de ses lecteurs. Dans un cas comme dans l'autre, il ne peut guère «espérer» de convaincre beaucoup de monde.

Nous disions que notre «daltonien» voit des contradictions où il n'y en a pas et ne les voit pas où elles sont évidentes; nous pourrions ajouter qu'il ne les voit pas même où elles crèvent les yeux, comme, par exemple, dans son journal, qui a voulu singer le nôtre en se définissant «Organe du mouvement pour la défense de la minorité ethnique et linguistique de la Vallée d'Aoste» et qui est presque entièrement rédigé en... langue italienne!

Dans ce prétendu défenseur de notre ethnie et de notre langue, on s'adresse aux Valdôtains en les appelant «Valdostani!», on s'adresse en italien au Président du gouvernement régional, M. Dujany, qui est valdôtain et qui connaît parfaitement le français; on répond en italien au directeur de la «Région», valdôtain aussi, qui ne connaît guère le français sans doute, qui le méprise même un peu, mais qui aurait justement besoin d'une salutaire leçon de valdostanisme et l'aurait reçue par le moyen d'une simple réponse faite en français, si nos prétendus défenseurs de la langue et de l'ethnie valdôtaines n'étaient descendus au même niveau que lui.

Est-ce que notre anonyme ne voit pas une contradiction évidente et extrêmement grave entre les professions de foi et la conduite de ces messieurs du Rassemblement? Est-ce qu'il ne se rend pas compte qu'il voit une paille dans l'oeil de son prochain et ne voit pas la poutre qu'il a dans le sien?

La plupart des critiques adressées par le Rassemblement à l'Union Valdôtaine sont caractérisées depuis quelque temps par cette odieuse déformation mentale ou morale.

Ces messieurs reprochent aux unionistes d'être des «tacticiens», comme si le combat pour la défense des droits et des intérêts des valdôtains n'obéissait pas aux lois de tout combat et pouvait se passer de tactique, surtout dans une situation qui voit les valdôtains extrêmement divisés et dispersés; ils reprochent aux unionistes de céder parfois une position, quand l'obstination à vouloir la défendre à tout prix en ferait perdre dix autres; ils reprochent aux unionistes l'alliance avec un parti dont le Rassemblement lui même fut longtemps l'allié.

Quant à eux, ils cèdent sur les principes, ils livrent les positions-clés, ils laissent pénétrer l'adversaire dans leur Mouvement, qui bientôt n'aura plus rien de valdôtain, sauf le nom, tellement il aura été profondément noyauté, - le tout non seulement «sans le moindre remords de conscience», mais avec la plus stupéfiante inconscience.

Aussi ne méritent-ils pas qu'on les accuse de faire de la «tactique», même petite, même terre à terre. En tant que mouvement valdôtain, en tant que prétendus défenseurs de la langue et de l'ethnie valdôtaines, ils sont en train de capituler, tout simplement!

Combefroide

Pe pocca sou dz'étsandzo de
viëille moutre d'atot de nouve

● ORFEVRERIE
● HORLOGERIE
● ARGENTERIE

Marino Pasquettaz

AOSTE — 40, Rue Festaz
(angle Avenue de la Gare) ☎ 44.503

CHEZ NOS EMIGRES

De la part d'un émigré valdôtain en France qui désire fonder une Amicale dans le Midi, nous prions nos lecteurs de nous donner les noms et adresses de leurs parents éventuels ou amis valdôtains habitant la Côte-d'Azur ou environs. S'adresser à notre bureau, 29, rue Festaz, Aoste.

LE REVEIL DES ETHNIES

AU PAYS DES KURDES ET AU PAKISTAN

Les Bengalis du Pakistan oriental (75 millions) veulent se séparer de leurs concitoyens du Pakistan occidental, musulmans comme eux, mais d'ethnie différente. Les Kurdes, musulmans aussi, habitant une région montagneuse divisée entre la Turquie, l'Irak, la Perse et la Syrie (pays peuplés principalement ou exclusivement par des musulmans) combattent depuis des années pour leur unité et pour leur indépendance.

Le problème des Bengalis du Pakistan est à l'ordre du jour. Le 28 mars, le Pakistan oriental, uni au Pakistan occidental pour des raisons religieuses mais séparé de celui-ci par 1800 km. de territoire indien, se déclare indépendant. Cette déclaration est faite par la Ligue Awami, qui a remporté une victoire écrasante au Pakistan oriental, lors des élections de décembre dernier. La décision a été prise après onze jours de négociations infructueuses entre le président Yabia Khan, chef de l'Etat pakistanais et le leader autonomiste Mujibur Rahman. Aussitôt le gouvernement central donne l'ordre à ses troupes d'attaquer les partisans de Rahman. Les villes du Pakistan oriental sont bombardées par l'artillerie, les tanks et même l'aviation. Des milliers (certaines sources parlent de «centaines» de milliers) de Bengalis ont péri au cours de ces combats.

La lutte de libération des Kurdes, moins spectaculaire que la brusque révolte des Bengalis, mais aussi sanglante que celle-ci, dure depuis de longues années, sans que l'opinion publique mondiale en soit informée. Lorsque s'opéra la répartition territoriale entre les pays du Proche-Orient, les kurdes (13 millions environ) n'ont pu faire prévaloir leurs légitimes aspirations à l'indépendance ni même obtenir une simple autonomie au sein des Etats dont ils font partie contre leur volonté. Seules les populations kurdes de l'Irak ont obtenu du gouvernement de Bagdad, après dix années de guerre, la reconnaissance de leur droit à l'autonomie, mais les clauses de l'accord signé au mois de mars de l'année dernière n'ont été respectées qu'en partie.

"LA LANGUE FRANÇAISE EN VALLEE D'AOSTE DE 1945 A NOS JOURS"

C'est le titre de la thèse de doctorat ès lettres soutenue par M. Alexis Bétemps à l'Université Bocconi de Milan. Dans la revue «L'Europe en formation», le prof. Guy Héraud écrit à son sujet:

«A peu près inconnu avant la guerre, le problème valdôtain fait l'objet d'études de plus en plus nombreuses. Mais ne viennent-elles pas trop tard?

«Celle de A. Bétemps émane d'un professeur valdôtain, qui joint à la connaissance objective des situations cette compréhension profonde que confère l'appartenance et le sens de la dignité ethniques. L'auteur sait ce que signifie, en traumatismes et destructions de toutes sortes, la colonisation et l'assimilation de son peuple.

«Le style est émouvant de bout en bout. A côté d'informations déjà consignées dans d'autres ouvrages, on trouvera dans cette thèse des enquêtes précieuses sur les langues parlées en famille et en société ainsi que par les enfants des écoles...»

G. H.

"LO CHARABAN" A AOSTE

Après sa tournée à Paris pour fêter le 20e anniversaire du «Rideau Valdôtain», la troupe de «Lo Charaban» (le Char-à-bancs) est rentrée à Aoste, où elle se produira sur la scène du théâtre Giacosa les jours 20, 21, 22 et 23 avril.

Le programme comprend de nombreuses saynètes exhilarantes sur la «via di dzor de voué» (la vie d'aujourd'hui) notamment: «Lo veun eun boteille», «Lo divorce», «Le dou merlo», «Lo djouà di palet», «Lo polaillé», «La veulla de Solbi», «Predzade come me», «Lo parc di Salasse», etc...

On nous annonce, en outre, la participation des «Tintamarres de Cogne», de la Chorale de Pollein, des Joueurs du Charaban ainsi que du duo «Mile et Tiuccio» (accordéon et «frustapot») qui complèteront le spectacle par des chants et de la musique.

LA VIE DE L'UNION

SARRE - Un groupe nombreux d'unionistes a pris part à l'assemblée de la Section de Sarre qui s'est tenue chez M. Désiré Meynet. Le Comité central était représenté par M. Andrione, qui prit la parole sur différentes questions. Au cours de la réunion les unionistes de Sarre ont remis à M. Chérubin Meynet, qui fut président de la section pendant de longues années, une médaille d'or accompagnée d'un diplôme sur parchemin, en témoignage de leur reconnaissance pour l'excellent travail qu'il a fait. M. Meynet a été également proclamé Président honoraire à vie. Les élections pour le renouvellement du Comité de direction de la section ont donné les résultats suivamts:
Président d'honneur: Chérubin Meynet; Président: René Barmaverain; Vice-président: Conrad Vallet; Membres: Bruno Blanchet, Romeo Meynet, Cassien Pallais, Octave Vallet.

SAINT-CHRISTOPHE - Une cinquantaine de personnes ont participé le 13 mars à la réunion de la Section de la «Plaine» à St-Christophe. M. le Syndic Pasquettaz a fait un exposé des travaux qui ont été exécutés et de ceux qu'on a l'intention de faire dans la Commune. M. Andrione, conseiller régional, a parlé de la situation politique en Vallée d'Aoste. On a procédé ensuite aux abonnements au journal, aux inscriptions et aux élections pour le renouvellement du Comité de direction, qui résulte composé comme suit: Président: Auguste Bionaz; Vice-président: Eugène Isabel; Secrétaire: Pierre Pétey; Membres: Moïse Chenal, Attilio Gerbelle, René Saluard, Rino Jotaz.

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS
Rédaction Administration et Publicité
au SIEGE de
L'UNION-VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41.120 - 11100 Aoste

ABONNEMENTS
Ordinaire L. 1.000 - (semestre L. 600)
Etranger L. 2.000 - Soutien L. 5.000
C.C. N° 2/40412
DIR. RESP. EMILE PROMENT
Enreg. Tribunal D'Aoste N° 2 du 24-5-1954
Imprimé par L'UNION-VALDOTAINE
29, rue Festaz - 11100 AOSTE

LES VALDOTAINS DANS LE MONDE

FRIBOURG - Notre compatriote Mgr. Nestor Adam, d'Etroubles, évêque de Sion, a présidé la 131e réunion de la conférence des évêques suisses, qui a eu lieu le 1er et le 2 mars, à Fribourg.

PARIS - «Lo Charaban» s'est rendu à Paris pour fêter le 20e anniversaire de la fondation de son confrère le «Rideau Valdôtain», la brillante troupe que nous avons eu le plaisir d'applaudir il y a quelques mois à Aoste.

A cette occasion, les acteurs du «Charaban» ont donné une représentation dans la salle Faralicq, rue Yves-Toudic, 10e arrondissement. Le spectacle, fort goûté des nombreux émigrés valdôtains accourus de toute la région parisienne, comprenait une série de sketches en patois sur «la via di dzor de voué» ainsi qu'une brève pièce de théâtre déjà représentée avec succès à Aoste et traduite en français sous le titre «L'odeur du rôti».

LOS ANGELES - M. Pantaléon Zémoz âgé de 74 ans, qui fut d'abord petit ramoneur à Paris et réside maintenant à Los Angeles, en Californie, s'adonne à la peinture avec beaucoup de succès, bien qu'il ignore, avoue-t-il modestement, «toutes les règles de l'art de la peinture à l'huile».

Récemment il a pris part à une grande exposition, au cours de laquelle il a vendu tous les tableaux qu'il avait exposés (12), dont une ... «poule à trois pattes». Il signe «Pantïon». Sa peinture, très délicate, est fort goûtée des femmes.

A travers la Vallée

VERS UNE FEDERATION DES ANCIENS COMBATTANTS DU VAL D'AOSTE ET DE LA SAVOIE

AOSTE - Le 2 mars, des représentants des anciens combattants de la Haute-Savoie et du Val d'Aoste se sont rencontrés dans notre ville pour jeter les bases d'une Fédération entre les anciens combattants des deux régions soeurs.

La délégation savoisienne était formée de M.M. Fidel, vice-président de l'Association nationale française, Boileau, président des A. C. de la Haute-Savoie, Deruaz, secrétaire général des A.C. de la Haute-Savoie, Bouvier, président des ex-internés de la Haute Savoie, et Drouot, président de la section de Chamonix.

La première assemblée, au cours de laquelle sera constituée la fédération, aura lieu le 6 juin, à Saint-Vincent.

LA CRISE INDUSTRIELLE DANS LA BASSE VALLEE

ARNAZ - Le 7 mars, la population d'Arnaz a élu un «Comité d'initiative économique» composé de 15 membres représentant les différentes catégories sociales et chargé de sauvegarder, en collaboration avec le Conseil communal et les autres organismes compétents, l'économie locale, relativement à l'imminente fermeture de la Sirca Davit et à la crise industrielle de la Basse Vallée.

NAISSANCE

LA SALLE - Un joli bébé qui a reçu le nom de Fiorella est venu réjouir le foyer de Milliéry Elio, fils de l'ex-président de la section U.V. de Derby, et Favre Wilma. Nos compliments aux parents et souhaits de prospérité à la petite.

DEUILS

LA SALLE - Coccoz Marie-Hélène, veuve Echarlod, décédée à l'âge de 78 ans, femme de très peu de paroles, bonne et aimable.

MORGEX - Notre ami Maulini Armand ex-assesseur communal et membre du Comité de direction de la section de l'U.V., a eu la douleur de perdre son père, Maulini Jean, décédé le 5 avril à l'âge de 87 ans.

Nous avons également le regret d'annoncer le décès d'Emile Martinet, ex-facteur, membre de notre Mouvement.

VERRES - René Bovo, membre de l'U.V. et ancien conseiller communal, décédé le 15 mars à l'âge de 75 ans.

Nos condoléances aux familles Coccoz, Maurini et Bovo.

REGIONE AUTONOMA DELLA VALLE D'AOSTA

IL PRESIDENTE DELLA GIUNTA REGIONALE

Visto il verbale dell'Assemblea Generale dei proprietari interessati alla costituzione del Consorzio di miglioramento fondiario «Côte-Champagnolaz», in Comune di Arnaz, ai sensi dell'art. 71 del R.D. 13-2-1933, n. 215;
Visto il proprio prececente decreto n. 519-protocollo N. 5701/6 in data 30-11-1970;
Visto il R.D. 13 febbraio 1933, n. 215;
Visto l'art. 4 della legge costituzionale 26 febbraio 1948, n. 4;

AVVISA

i proprietari del comprensorio Côte-Champagnolaz del Comune di Arnaz e quanti altri possano avervi interesse, che il verbale dell'Assemblea generale in cui, il giorno 24 gennaio 1971, i predetti proprietari hanno deliberato di costituirsi in regolare Consorzio, resterà depositato presso la Segreteria del Comune di Arnaz, per il periodo di giorni venti (20) a decorrere dal giorno della pubblicazione del presente avviso, affinchè chiunque ne abbia interesse possa esaminarlo e produrre eventuali reclami ed osservazioni entro il venticinquesimo giorno dalla data di inizio della pubblicazione.

Il presente avviso sarà portato a conoscenza mediante manifesti da affiggersi all'Albo pretorio ed in altri luoghi del Comune di Arnaz e mediante inserzione, a cura dei promotori del Consorzio stesso, nel foglio Annunzi Legali e nei giornali locali «Le Peuple Valdôtain» e il «Corriere della Valle».

Aosta, li 29 marzo 1971

IL PRESIDENTE
Cesare DUJANY

VIE DE L'UNION

SECTION DE SAINT-NICOLAS

Dimanche 2 Mai, aura lieu à l'Hôtel Miravalle la fête annuelle de la Section de l'U.V. organisée par les unionistes de St Nicolas selon le programme suivant:

12 h 30: Rendez vous à l'Hôtel Miravalle;
13 h : Dîner;
15 h : Discours;
17 h : Grand après midi dansant.

Le prix du dîner est de 2 100 lires.

Les unionistes qui désirent participer à la fête peuvent s'adresser, pour la location des places, soit à l'Hôtel Miravalle, tél. 95801, soit à M. Domaine Remo, tél. 2462, soit au siège central de l'U.V., 29, rue Festaz, Aoste, tél. 41120.

COMUNE DI ST. NICOLAS

AVVISO DI PUBBLICAZIONE DEL PIANO REGOLATORE

IL SINDACO

Avverte che, ai sensi dell'art. 9 della legge 17-8-942 n. 1150 e 10 della legge regionale 10-4-960 n. 3, nonche di tutte le altre disposizioni legislative disciplinanti la materia urbanistica, dal 20 marzo 1971 e per 30 giorni consecutivi, tutti gli atti e documenti relativi al Piano regolatore generale del Comune di St. Nicolas, ivi compresa la Deliberazione consiliare n. 19 del 31 agosto 1970, approvata dalla Giunta regionale il 4 dicembre 1970 n. 18190/2 approvante il piano stesso, sono depositati nel Municipio di St. Nicolas a disposizione di chiunque abbia interesse a consultarli.

Enti e privati possono presentare osservazioni in carta legale entro i trenta giorni di pubblicazione ed altri trenta giorni dopo la scadenza del periodo di deposito.

Tutti i documenti, studi o grafici che venissero allegati alle osservazioni devono essere assoggettati al bollo di rito e si avverte che il perentorio termine di presentazione scade il 19 maggio 1971, per cui, dopo tale data, ogni eccezione non potrà essere presa in considerazione.

Saint-Nicolas, li 10 marzo 1971

IL SINDACO
Benonino GERBORE

VALDOTAINS!
Renouvelez votre abonnement au
«PEUPLE VALDOTAIN»
29, rue Festaz - Aoste C. P. 40412